

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Arrêté du 17 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 26 juillet 2006 portant nomination
au Conseil national des opérations funéraires**

NOR : INTB0830106A

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L. 1241-1 ;
Vu le code général des collectivités locales, notamment ses articles R. 1241-1 à R. 1241-8 ;
Vu l'arrêté en date du 26 juillet 2006 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 26 juillet 2006 susvisé est ainsi modifié :

1. Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires au titre des représentants de l'Etat :

Sur proposition de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :

- M. Bertrand Gaume, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Didier Leschi ;
- M. Julien Charles, en qualité de membre suppléant, en remplacement de Mme Sophie Brocas.

Sur proposition de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :

- M. Pierre Chambu, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Olivier Guillemot ;
- Mme Caroline Favier, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Louis Bonelli.

2. Est nommé membre du Conseil national des opérations funéraires au titre des représentants des régies municipales de pompes funèbres : M. Jean-Marcel Castet, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Gilbert Wentz.

3. Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires au titre des représentants des salariés du secteur funéraire :

Sur proposition de la Fédération des services publics – Confédération générale du travail :

- M. Henry Lenepveu, en qualité de membre titulaire ;
- M. Daniel Renauld, en qualité de membre suppléant.

4. Est nommé membre du Conseil national des opérations funéraires au titre des représentants des familles :

Sur proposition de l'Union nationale des associations familiales : M. Michel Hanus, en qualité de membre suppléant.

5. Est nommé membre du Conseil national des opérations funéraires au titre des représentants des associations de consommateurs :

Sur proposition de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi : M. Bernard Debelle, en qualité de membre suppléant.

Article 2

Le mandat de M. Castet, M. Chambu, M. Charles, M. Debelle, Mme Favier, M. Gaume, M. Hanus, M. Lenepveu, M. Renauld, prend fin le 25 juillet 2010.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 2008.

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales,*
MICHÈLE ALLIOT-MARIE